



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5312

Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 502 375 euros aux 8 associations gestionnaires des Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo -
Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5312 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL D'UN MONTANT DE 2 502 375 EUROS AUX 8 ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES MAISONS DE L'ENFANCE DE LYON ET A L'ENTRAIDE PIERRE VALDO - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2018/3639 du 29 janvier 2018, vous aviez approuvé les conventions-cadres 2018-2020 avec les maisons de l'enfance de Lyon ainsi qu'avec l'Entraide Pierre Valdo dont une part de l'activité est similaire à une maison de l'enfance et qui bénéficie à ce titre d'un conventionnement de même nature que celles-ci.

Sur le territoire de la Ville de Lyon, ces associations partagent en effet l'ambition de développer des projets au service des enfants et de leurs familles. Elles œuvrent à la promotion et au développement de lieux d'accueil et d'activités de loisirs éducatifs à destination de la petite enfance, de l'enfance et éventuellement des adolescents.

Comme associations de loisirs éducatifs, les maisons de l'enfance se reconnaissent dans les valeurs fondamentales et universelles qui gouvernent leur action au service de l'enfant : la non-discrimination, le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie et la laïcité.

Elles inscrivent leur projet en complémentarité et en cohérence avec le Projet Educatif Territorial (PEdT) de Lyon et développent des partenariats avec les acteurs du quartier sur lequel elles interviennent. Elles contribuent ainsi à l'animation de la vie sociale locale.

Pour la Ville de Lyon, les maisons de l'enfance et l'Entraide Pierre Valdo constituent, à l'instar des centres sociaux et des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) :

- Des lieux ressources pour le développement des individus, le renforcement de leur capacité d'agir de façon individuelle ou collective, l'accès à la citoyenneté,
- Des lieux de croisement et de rencontres entre les populations favorisant le lien social de proximité et la cohésion sociale à l'échelle du territoire lyonnais,
- Une offre de services de proximité innovante et adaptée aux besoins du territoire, dans une visée d'autonomisation des personnes et de développement du vivre-ensemble,
- Des espaces de participation et de démocratie locale favorisant la prise de parole et de responsabilité des habitants,
- Une ressource complémentaire pour le développement social, éducatif, culturel, des territoires et de la Ville de Lyon, par leur capacité de mobilisation et de travail en réseau.

En outre, quatre maisons de l'enfance de Lyon, ainsi que l'association Entraide Pierre Valdo, sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils de loisirs périscolaires dans les écoles de Lyon.

Ces associations contribuent ainsi pleinement à la richesse du Projet Educatif Territorial de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville et en s'inscrivant dans de nombreux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- Le Contrat de Ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise et la Convention Territoriale de Lyon ;
- Le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Rhône ;
- La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Lyon ;
- Le Contrat Local de Santé de Lyon.

Les conventions-cadres constituent également un cadre de référence pour la mise en œuvre du partenariat entre la Ville de Lyon et les maisons de l'enfance en définissant des objectifs que chaque association s'engage à remplir sur la durée du conventionnement en contrepartie de la subvention de fonctionnement général versée annuellement par la Ville de Lyon.

Des rencontres techniques et politiques, sous la forme de dialogues de gestion, sont organisées plusieurs fois dans l'année et permettent de faire un point précis sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année, mais aussi d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général des associations.

Ce cadre de travail responsabilisant, mis en place depuis plusieurs années, donne aux associations les éléments de lisibilité et de stabilité indispensables au développement de leurs projets associatifs tout en permettant les ajustements nécessaires et en assurant une maîtrise de la dépense publique dans un contexte économique et budgétaire très contraint.

Ainsi, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches :

- Une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du Conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;
- Puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté à l'issue des différentes rencontres de dialogues techniques et politiques, soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de l'année.

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement général à chacune des 8 maisons de l'enfance et à l'association Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2020, est approuvée comme suit :

Associations	Montant 1ère tranche 2020	<i>Rappel TOTAL 1ère et 2ème tranches 2019</i>
Maison de l'Enfance de Lyon 3ème Est	168 121 €	193 151 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix Rousse	347 276 €	416 716 €
Maison de l'Enfance de Ménéval	121 480 €	151 850 €
Maison de l'Enfance du 6ème	356 482 €	445 602 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance du 7ème arrondissement	317 094 €	388 100 €
Maison de l'Enfance de Monplaisir	469 288 €	501 255 €
Maison de l'Enfance de la Duchère	204 236 €	245 295 €
Maison de l'Enfance Robert Wolville de Lyon 9ème- St Rambert	260 356 €	390 380 €
Entraide Pierre Valdo	258 042 €	303 621 €
TOTAL	2 502 375 €	3 035 970 €

- 2- Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement, joint en annexe à la présente délibération, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions avec les associations concernées.
- 4- La dépense en résultant, soit 2 502 375 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41942, nature 6574, fonction 421, après transfert de 707 664 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 6574, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD